



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2023

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-cinquième session

Addis-Abeba (hybride), 20 et 21 mars 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes de haut niveau

Table ronde 3 : Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour la résilience et l'inclusion économiques

Note conceptuelle

I. Contexte

1. La Zone de libre-échange continentale africaine est le principal instrument dont dispose le continent africain pour surmonter ses problèmes de développement à long terme et répondre aux multiples défis socio-économiques contemporains, tels que les répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui ont mis en évidence les vulnérabilités des pays africains dans deux domaines critiques, à savoir l'accès aux produits médicaux et la sécurité alimentaire.
2. Sur un continent qui reste dépendant des importations pour près de 90 % de ses besoins pharmaceutiques, les restrictions à l'exportation de produits pharmaceutiques clés imposées pendant la pandémie de COVID-19 ont été un signal d'alarme pour l'Afrique, tandis que la forte réduction des exportations de denrées alimentaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, suite à la reprise des hostilités entre ces deux pays en février 2022, a provoqué une onde de choc sur les marchés alimentaires africains. Les répercussions de ces deux chocs ont, en outre, été exacerbées par l'impact d'un certain nombre de catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité semblent augmenter à l'échelle mondiale. En conséquence, de nombreuses économies africaines sont prises dans une véritable tempête de trois chocs superposés.
3. Si ces chocs ébranlent l'Afrique dans son ensemble, leur impact sur les différents segments de la société varie considérablement, les femmes, les enfants et les personnes âgées étant souvent touchés de manière disproportionnée.
4. Dans un contexte de perturbations soudaines et dramatiques des chaînes d'approvisionnement en produits essentiels et de catastrophes environnementales de plus en plus fréquentes, les États africains s'efforcent désormais de tirer parti de l'adoption de l'Accord portant création de la Zone

* E/ECA/CM/55/1/Rev.1.



de libre-échange continentale africaine pour renforcer la résilience et favoriser l'inclusion dans leurs stratégies de développement à long terme. L'établissement de la Zone mène à l'intégration progressive de plus de 50 petits marchés fragmentés en un vaste marché unique de plus de 1,4 milliard de personnes ayant un pouvoir d'achat total de près de 3 000 milliards de dollars par an, et susceptible d'attirer des investissements à grande échelle dans l'industrialisation, la création d'emplois, le développement durable et le développement de chaînes de valeur régionales. L'engagement renouvelé des États africains à accélérer la mise en œuvre de l'Accord et à promouvoir l'industrialisation fondée sur les produits de base, tel qu'énoncé dans la Déclaration de Niamey, adoptée en novembre 2022 au Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, témoigne une fois de plus de leur engagement politique en faveur du commerce et de l'intégration en Afrique.

5. Afin que la mise en œuvre de l'Accord réduise les inégalités au lieu de les accroître, les pays africains s'efforcent d'élaborer, pour la première fois dans l'histoire des accords commerciaux internationaux et régionaux, un instrument juridique autonome sur les femmes, les jeunes et le commerce.

6. À la lumière des défis environnementaux pressants posés par les changements climatiques, l'Afrique s'est engagée dans une stratégie d'industrialisation verte qui s'appuie sur ses ressources minérales uniques, essentielles au développement de la chaîne de valeur des batteries électriques et à l'exploitation de ses ressources énergétiques renouvelables, notamment l'énergie solaire et hydroélectrique.

II. Objectifs de la table ronde

7. Au cours de la table ronde, les participants s'efforceront de formuler un ensemble de messages et de recommandations clairs sur la manière dont l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut être mis à profit pour favoriser la reprise et la transformation en Afrique, tout en réduisant les inégalités et les vulnérabilités.

III. Questions à débattre

8. Le Président de la table ronde pourra soulever les questions clés suivantes, entre autres, pour les débats :

a) L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est souvent décrit, à juste titre, comme le Plan Marshall du continent africain. Il est notoire que pour se développer, l'Afrique doit surmonter un héritage de fragmentation des marchés résultant des nombreux obstacles politiques et économiques qui ont étouffé son potentiel de développement pendant trop longtemps. Comment l'Accord peut-il tenir ses promesses et quels sont les risques auxquels nous devons rester vigilants ?

b) Un regrettable enseignement tiré de la pandémie de COVID-19 est que l'Afrique est trop dépendante des produits pharmaceutiques importés. La mise en œuvre de l'Accord pourrait accélérer la réalisation des ambitions du continent en matière d'industrialisation, de valeur ajoutée et de croissance tirée par le secteur privé. Comment la mise en œuvre de l'Accord peut-elle précisément contribuer à répondre aux besoins d'industrialisation du continent ? Quelles mesures faut-il prendre pour exploiter tout le potentiel de l'Accord en vue de promouvoir l'industrialisation ?

c) Le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a mis à mal la sécurité alimentaire en Afrique. Dans quelle mesure la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine peut-elle contribuer à rendre l'Afrique plus autosuffisante et plus sûre sur le plan alimentaire ? Comment la

mise en œuvre de l'Accord peut-elle accélérer la libéralisation du commerce intra-africain de produits alimentaires ?

d) Certains craignent qu'une initiative telle que la création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne renforce les inégalités sociales au sein des pays et entre eux. Comment ce risque peut-il être atténué et que fait-on pour atteindre cet objectif ?

e) Les changements climatiques constituent un défi existentiel pour l'humanité. L'Afrique s'est engagée à poursuivre une stratégie d'industrialisation verte qui s'appuie sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. À quel prix, imputable à qui, l'Afrique atteindra-t-elle cet objectif, étant donné que peu de promesses de financement de l'action climatique ont été tenues ? Comment les pays africains peuvent-ils favoriser l'industrialisation tout en minimisant les répercussions environnementales négatives qui touchent de nombreux pays développés ?

f) On estime que la convertibilité des monnaies dans le commerce transfrontières coûte à l'Afrique plus de 5 milliards de dollars par an, ce qui affaiblit la compétitivité des produits africains sur les marchés africains. Dans ce contexte, la transformation numérique du continent présente l'occasion de développer un commerce efficace qui n'exclut personne et l'adoption du Système panafricain de paiement et de règlement pourrait accélérer la mise en œuvre de l'Accord et stimuler considérablement le commerce intra-africain. Que peut-on donc faire pour accélérer l'adoption de systèmes de paiement numériques ?

IV. Président et liste des intervenants

9. La participation des personnes suivantes à la table ronde a été proposée :

Président : Le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Stephen Karingi

Intervenants :

- La Secrétaire d'État rwandaise en charge de la planification économique, Claudine Uwera
- Le Directeur général d'AfricaNenda (Kenya), Robert Ochola
- La Directrice générale de l'administration d'AeTrade Group (Rwanda), Treasure Maphanga
- La Présidente-Directrice générale d'Igire Coffee Company Ltd (Rwanda), Briggette Harrington
- L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé
- Le Directeur des relations avec l'Union africaine et la Zone de libre-échange continentale africaine et de la politique commerciale à la Banque africaine d'import-export, Yusuf Daya